

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 30 MAI 2017

Etaient présents : MM. SINDOU JP., AUDOIN J., BENAC C., FOUGEROUSSE R., GARDOU Mél, GARDOU Mic, GUITARD MF., HEREIL G., JEFFERY S.

Absents : MM. BODIN A., MENUET C.

Secrétaire de Séance : R. FOUGEROUSSE

1) Adoption du Procès Verbal de la précédente réunion

Le Procès Verbal de la réunion du 12 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) Travaux Rénovation Extérieure Eglise Sénailiac

Après avoir étudié en détail les propositions de l'entreprise de maçonnerie de Mr. CAUSSANEL Vincent, pour la rénovation des façades extérieures de l'Eglise de Sénailiac, celles-ci respectant les attentes de la municipalité et les préconisations de l'ABF, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis présenté pour un montant réactualisé de 11 936.40 € HT.

Quelques travaux de rénovation des murs dans la sacristie seront à réaliser également à cette occasion. Une estimation sera à établir.

Il est proposé de lancer une souscription avec la Fondation du Patrimoine pour recueillir quelques dons pour le financement de cette opération.

3) Travaux d'Isolation de l'ancienne Salle des Fêtes

Il est évoqué la nécessité de réaliser quelques travaux dans l'ancienne salle des fêtes, occupée par la locataire du logement de la mairie, en vue d'y aménager un atelier, l'objectif étant de la rendre propre pour être « visitable ». Les travaux consisteraient en la réfection du plafond avec isolation, mise en place d'un revêtement de sol souple, peinture des murs, finition et isolation de l'entourage des fenêtres. Une isolation des combles avec pose de laine de verre en 2 x 100 mm croisé pourrait être faite dans le même temps par les membres bénévoles du conseil municipal.

2 devis ont été sollicités auprès de l'entreprise Grépon de Labastide-Murat et de BPL de Figeac, pour les travaux du plafond. Le conseil municipal, favorable sur le principe de ces travaux, souhaite quelques précisions supplémentaires (chiffrage de la démolition pour BPL, actualisation proposition Grépon). La décision définitive sera prise au vu des compléments d'informations apportés.

4) Participation aux Frais de Fonctionnement de l'Ecole de Labastide-Murat – Année Scolaire 2016/2017

Il est fait état du détail des frais de fonctionnement transmis par la commune de Labastide-Murat concernant le groupe scolaire pour l'année scolaire 2016/2017.

Il est précisé qu'avec un effectif de 119 élèves, le coût par enfant s'élève à 1 291 € pour l'année. La Commune de Sénailac ayant un seul élève scolarisé dans cette école, la participation s'élève à 1 291 €.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette répartition.

5) Questions diverses

► RPI de Lauzès – Transport scolaire : Il est rappelé qu'à compter de la rentrée 2017/2018, la compétence des transports scolaires revient aux Régions. Pour cette rentrée, la Région a décidé de déléguer cette compétence au Département pour observer le fonctionnement des services. Sachant qu'avec la Région, il n'est plus question que les élèves hors secteur puissent bénéficier du transport, les élus des communes membres du RPI ont décidé de renouveler la convention avec le Département du Lot pour l'organisation de ceux-ci sur notre secteur pour la rentrée 2017/2018 d'une façon plus adaptée, afin de prendre en compte cette dizaine d'élèves qui pourraient ne plus fréquenter le RPI s'ils n'ont plus droit au transport (avec risque de fermeture d'une classe).

Au niveau des accompagnateurs, la Région ne les finance pas. Le Département ou les communes ont la possibilité de le faire. Sur les différents transports du RPI, un accompagnateur reste nécessaire. Les élus ont décidé de conserver l'accompagnatrice actuelle (sécurité pour le chauffeur, préservation de l'emploi de l'accompagnatrice) et de financer son coût suivant une répartition qui reste à définir.

Travaux d'aménagement de l'école de St-Cernin : le permis de construire a été déposé pour 3 salles de classe. Le coût des travaux est estimé entre 700 000 et 800 000 €) ; un projet de cuisine collective est également à l'étude qui pourrait se faire à la Maison Barbier et qui profiterait aux écoles.

► Demande d'acquisition de la maison attenante au garage communal : Cette maison faisant l'objet d'une transaction avec le propriétaire riverain, il convient de faire réaliser un DPE. Une modification parcellaire est également nécessaire avec l'intervention d'un géomètre dont les frais seront partagés. Un branchement sur l'assainissement communal est accordé uniquement pour l'évacuation des eaux d'un lavabo (à la charge de l'acquéreur).

A cette occasion, des membres de l'Association des Rencontres du Révélit ont suggéré de laisser la Maison Adèle et de récupérer une partie du garage communal en contrepartie.

Une autre suggestion plus intéressante serait de rénover la maison Claude située entre la mairie et la salle polyvalente. Cela pourrait faire l'objet d'un chantier participatif. A étudier.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la démolition d'une partie du muret situé entre les jardins de la maison Claude et de la salle polyvalente pour réaliser un passage.

► Aménagement des Containers OM de la Croix Blanche : Le projet a été soumis au SYMICTOM à l'occasion d'une rencontre sur le terrain. Une plate forme d'environ 20 m² sera réalisée pour 6 containers avec la construction d'un muret en pierres pour les dissimuler.

Un grand panneau signalétique indiquant les règles de tri est proposé par la Communauté de Communes à chaque commune,. Ce panneau sera posé à l'emplacement des containers de la Croix Blanche avec fixation sur un mât. Il sera demandé la possibilité d'obtenir un second panneau pour Artix, sachant que la commune comporte 2 villages.

► Cotisation CAUE : Le Conseil Municipal donne un avis favorable au versement d'une cotisation de 50 € au CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'Environnement), sachant que la commune a déjà fait appel à leurs services et qu'ils interviennent gratuitement sur demande (collectivités ou particuliers).

6) Informations diverses

- ▶ Diagnostic Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) : Une rencontre est prévue le 31 mai avec les services de la Communauté de Communes et le Bureau d'étude pour exposer le rapport qui nous a été transmis et qui sera soumis ensuite au Conseil Municipal.
- ▶ Animation Communauté de Communes : Dans le cadre de la saison culturelle intercommunale, il a été proposé à la commune de Sénailac d'accueillir un spectacle de conte (tout public) le dimanche 24 septembre à 17 h. Un avis favorable a été donné.
- ▶ Recrudescence des pigeons sur l'église de Sénailac : Une solution doit être trouvée pour réguler le nombre, pour la salubrité publique dans l'environnement de l'église.
- ▶ Elections Législatives des 11 et 18 juin : Rappel et confirmation des horaires de tenue du bureau de vote.
- ▶ Agence de l'Eau Adour-Garonne : Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement concernant cet établissement, a fait l'objet d'une plaquette qui est à disposition des élus et du public à la mairie.
